

L'ALLIANCE

des maisons d'hébergement de 2^e étape

pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale

COMMUNIQUÉ POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Objet : L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale réagit au budget du gouvernement du Québec.

MONTREAL, le 10 mars 2020- L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape souligne l'annonce de bonification du plan d'action en violence conjugale de 181 millions pour les 5 prochaines années par le gouvernement.

Il en coûte 35,700\$ par an par unité de logement de 2^e étape pour offrir les services en violence postséparation aux femmes et enfants en danger, soit en moyenne 1000\$ par personne par mois. Le budget global nécessaire en 2^e étape est de 5,4 millions en 2020, puis 10 millions lorsque les unités supplémentaires seront opérationnelles.

Nous espérons que l'engagement fort du gouvernement aujourd'hui se concrétisera rapidement pour débloquer les 98 unités de logement de 2^e étape pour lesquelles nous attendons le feu vert depuis plusieurs mois. Il est urgent d'amorcer les projets promis en août 2018 lors du lancement du plan d'action, ils sont sur la table à Montréal, La Prairie, Joliette, St Jérôme, et Mont Laurier. Actuellement 7 régions sont sans services d'hébergement en violence conjugale postséparation, les taux de refus où il y en a sont de 37%, et culminent jusqu'à 65% à Montréal.

Parmi les mesures annoncées, nous applaudissons le financement et le développement des cellules d'intervention rapide en cas de risque homicide dans toutes les régions. C'est bien viser la concertation concrète qui a fait ses preuves pour assurer la sécurité des femmes et des enfants.

La nomination d'un répondant en violence conjugale dans chaque établissement était prévue de longue date par les plans d'action précédents, elle est spécifiquement soutenue ici par un financement dédié. Cette ressource devrait faciliter grandement l'efficacité du parcours de services en violence conjugale, si elle est effectivement affectée à ce seul dossier prioritaire.

Les Ministères de la Justice, Sécurité publique et Famille se voient également dotés de montants pour mettre en œuvre leurs responsabilités dans le plan, espérons que l'ajout de postes clés à la Justice, et les programmes de formation des personnels de première ligne seront au rendez-vous.

Le travail du Secrétariat à la condition féminine est également soutenu pour assurer l'essentielle concertation provinciale que nous demandons de longue date.

Remarquons enfin que le montant de 6 millions sur 4 ans visant à rénover 420 logements d'hébergement (soit 14,300\$ par appartement !) sont largement insuffisants pour répondre aux besoins des maisons vieillissantes et souvent non adaptées pour les femmes et enfants handicapés.

À propos de l'Alliance des maisons de 2^e étape du Québec :

L'Alliance regroupe et représente les maisons d'hébergement de 2^e étape qui offrent aux femmes, avec ou sans enfants, des services spécialisés en violence conjugale postséparation, par l'entremise de logements transitoires sécuritaires.

Contact presse :

Gaëlle Fedida, coordonnatrice aux dossiers politiques

514.706.9939

coordopolitique@alliancemh2.org